

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION

Séance du 9 mars 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 16
- Votants : 16

Délibération n° DEL-2026-007

Objet de la délibération : **CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU CASIER 4 DE L'ISDND**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle « Espace réunion » de la CCCV à Le Luc, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre février 2026.

Délégués Présents : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Patrick BONNET, Jean-Martin GUISIANO, Fernand BRUN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Jean-Michel DRAGONE, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSON, Olivier VESPERINI.

Délégués Représentés : Néant

Délégués Absent(s) Excusé(s) : Didier BREMOND, Romain DEBRAY, Alain DECANIS, Jérémy GIULIANO, André GUIOL, Carine PAILLARD, Franck PERO, Claude PORZIO, Nathalie SALOMON, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Jean-Michel CONSTANS, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Olivier HOFFMANN, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Marjorie VIORT, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Liliane LUONGO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE, Christophe VERCOUTRE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURET.

Secrétaire de séance : Patrick BONNET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU l'article L -2311-3 et R2311.9 du CGCT ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

CONSIDERANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

CONSIDERANT que les autorisations de programme sont présentées par le Président du syndicat. Elles sont votées par le comité syndical, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives ;

CONSIDERANT que la procédure financière des AP/CP permet d'une part une planification pluriannuelle des travaux en offrant une meilleure visibilité financière et permet d'autre pas de ne pas grever les CP de l'exercice en cours ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- **DE VOTER** de créer les Autorisations de Programme et Crédits Paiement selon les montants fixés ci-dessous :

	N°APCP	ARTICLE	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	TOTAL
Création des alvéoles ISDND	2026-1	21735	2 500 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	2 500 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	2 500 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	15 000 000 €
TOTAL			2 500 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	2 500 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	2 500 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	15 000 000 €

- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget principal 2026 du SIVED NG,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Éric AUDIBERT.

